

**Commune de L'Albenc  
Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13/10/2009**

**COMPTE RENDU**

Date de convocation : 07/10/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents excusés : Ms Stéphane GILLET, Christian MATHIEU, Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

**LECTURE DU COMPTE RENDU DU 14/09/2009**

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

**PROJET MULTISERVICES – LOGEMENTS DU CENTRE DU BOURG**  
**MISE EN PLACE DU PASS FONCIER**  
**DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**APPEL D'OFFRES**

**Pass Foncier**

Un des outils de la loi N° 2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement est le pass foncier.

Ce dispositif permet aux acquéreurs de contracter un prêt à remboursement différé, qui peut atteindre 25 ans au maximum. Son obtention entraîne la réduction pour l'accédant de la TVA à 5,5%.

La mise en œuvre de ce pass nécessite, au préalable, l'intervention d'une collectivité locale.

Le Conseil décide de s'engager dans cette procédure pour les logements à créer dans le centre du bourg.

La commune soutiendra les acquéreurs qui auront des revenus modestes (ressources inférieures au plafond du Prêt Social Location Accession) et seront primo accédants d'une résidence principale, par la mise en place d'une aide financière.

Cette aide est déterminée par la loi (3000 € pour les ménages jusqu'à 3 personnes, 4000 € au-delà).

**Dépôt de la demande de permis de construire**

Le conseil autorise le Maire à déposer le dossier de permis de construire, selon les plans établis par le Maître d'œuvre (cabinet d'architecte Dubuc), pour l'ensemble du projet d'aménagement du centre du Bourg, bar, multiservices et 8 logements.

**Lancement de l'appel d'offres**

Ce projet a deux maître d'ouvrage, la commune pour le bar et les multiservices et Dauphilogis pour les appartements. Le conseil autorise le Maire à signer pour la commune une convention avec Dauphilogis afin de lancer un appel d'offres en groupement de commandes.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION**

Par délibérations en date 30 juin 2008 et du 27 avril 2008, il avait été créé un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe annualisé à 14H57 hebdomadaires. Une erreur a été commise lors de ce calcul horaire car les deux semaines de garderie périscolaire mise en place pendant la garderie d'été, n'ont pas été prises en compte dans l'annualisation. Pour l'année 2009 elles ont été payées en heures complémentaires.

Le conseil décide donc d'augmenter les heures de ce poste de 21 heures sur l'année, ce qui fait un total de 687 heures travaillées à annualiser, soit 15H03 hebdomadaires.

Les heures que pourra effectuer l'agent en cas de surplus de travail ou de remplacement continueront à être payées en heures complémentaires.

### **PRISE EN COMPTE DU PERSONNEL IRCANTEC DANS LE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE AUPRES DE DEXIA SOFCAP**

Lors de la réunion du 14/09/2009, avait été évoqué le cas d'un agent employé par la commune pour moins de 200 heures par trimestre, pour lequel la commune ne percevrait donc pas d'indemnités journalières de la Caisse primaire d'assurance maladie en cas d'arrêt.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- 1) augmentation des heures pour arriver à 200 heures par trimestre ce qui représente un coût de 1248,81 €
- 2) affiliation au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère auprès de Dexia pour l'ensemble du personnel IRCANTEC, ce qui ferait 1.25% de la masse salariale globale, soit 380 €

Le conseil décide de privilégier la 2<sup>ème</sup> solution.

### **GESTION DES ORDURES MENAGERES DE LA SALLE POLYVALENTE**

Avec la mise en place de la redevance incitative, il convient de décider comment gérer le problème des ordures ménagères de la salle polyvalente lors des utilisations par les associations ou lors des locations à titre privé.

Le conseil décide que le règlement sera modifié :

Les utilisateurs devront trier leur poubelle et utiliser les containers prévus à cet effet. Pour le reste des ordures ménagères, ils pourront soit les gérer eux-mêmes en utilisant leur badges ou en les emportant (pour les personnes extérieures à la commune), soit utiliser les sacs poubelle de 30 litres qui seront mis à leur disposition, qu'ils laisseront dans la salle et qui leur seront facturés 1€ le sac.

### **INFORMATION SUR LES LOGEMENTS OPAC**

Il reste toujours à louer un T2, Rue du Pressoir auquel s'est ajouté un T5, Rue Jocelyn.

Pour le T5, une famille de L'Albenc avec 3 enfants est intéressée.

Pour le T2 l'OPAC a des demandes.

### **LE POINT SUR LA REDEVANCE INCITATIVE**

La mise en place, après quelques problèmes liées à la distribution des badges, semble bien se passer.

Une réunion sur le compostage individuel et mise en place du compostage collectif, organisée par l'association Trièves Compostage va avoir lieu à la salle polyvalente de L'Albenc le 30 octobre 2009.

### **INFORMATION SUR LA CONSULTATION CONCERNANT L'AVENIR DU SERVICE POSTAL**

Environ 20% des électeurs de la commune ont participé à cette consultation. Le conseil devant cette faible proportion se demande s'il faut envisager la mise en place d'une agence postale en cas de fermeture du bureau de poste.

**Le point sur les travaux et le budget d'investissement** sera vu lors d'une prochaine réunion lorsque le coût pour les travaux de la zone artisanale sera connu.

**La prochaine réunion de conseil est fixé au 9 novembre.**

Fait à L'Albenc le 13 octobre 2009

Affiché du 20/10 au 20/11/2009

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,